



7 septembre 2006

---

**Circulaire\***

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Dispositions complémentaires régissant l'accès aux locaux du Siège pendant le débat général de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, du 19 septembre au 29 septembre 2006**

1. On trouvera dans la présente circulaire un exposé des dispositions qui régiront l'accès aux locaux pendant le débat général de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, du mardi 19 septembre au vendredi 29 septembre 2006. En raison du renforcement du dispositif de sécurité dans toute la ville de New York et au Siège, la 1<sup>re</sup> Avenue sera fermée à la circulation automobile à la hauteur des bâtiments du Siège du lundi 18 septembre au vendredi 29 septembre 2006. Si les conditions le permettent, il se peut que les forces de l'ordre du pays hôte assouplissent ces dispositions. Il est prévu à l'heure actuelle que la 1<sup>re</sup> Avenue sera ouverte à la circulation automobile les samedi 23 et dimanche 24 septembre.

2. Les locaux du Siège seront fermés au public du dimanche 17 septembre à 16 heures au samedi 30 septembre 2006 à 9 h 30. Les visites guidées ordinaires seront suspendues pendant cette période. Pendant cette période de fermeture, les fonctionnaires sont priés de prendre les dispositions voulues pour rencontrer leurs visiteurs ou invités ailleurs qu'au Siège. Les locaux seront rouverts au public et les visites guidées reprendront selon l'horaire normal le week-end du 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2006.

3. Pendant le débat général, les personnes munies de cartes d'identité de convenance, de cartes temporaires (sans photo) ou de cartes de membre d'un club de loisirs ne seront pas admises dans les locaux de l'ONU. Les coursiers extérieurs, invités et détenteurs d'une carte de bibliothèque ne pourront pas non plus accéder aux bâtiments du Siège. Il conviendra de ne prendre de rendez-vous et de n'organiser de réunions pour la période considérée qu'en tenant compte de ces restrictions. Étant donné que l'accès aux locaux de l'ONU sera interdit aux membres de la famille des fonctionnaires, ces derniers prendront leurs dispositions en conséquence. Il est conseillé aux fonctionnaires qui travaillent dans des bâtiments annexes de traverser la 1<sup>re</sup> Avenue en empruntant le passage pour piétons à la

---

\* Date d'expiration : 29 septembre 2006.



hauteur de la 46<sup>e</sup> Rue pour pénétrer dans les locaux du Siège du lundi 18 septembre au vendredi 29 septembre 2006, à moins qu'ils ne soient tenus de s'y rendre pour des raisons professionnelles.

#### **Accès aux locaux par l'entrée des délégués**

4. Pendant la soixante et unième session, l'entrée piétonne qu'empruntent habituellement les diplomates sur la 1<sup>re</sup> Avenue à la hauteur de la 45<sup>e</sup> Rue sera fermée en raison de l'entrée et de la sortie constantes de cortèges officiels et d'autres véhicules. Le côté sud de l'entrée située sur la 1<sup>re</sup> Avenue à la hauteur de la 46<sup>e</sup> Rue sera réservé aux membres des délégations et aux hauts fonctionnaires de l'Organisation munis d'une carte d'identité dorée qui pourront l'emprunter à pied.

#### **Accès des représentants des organisations non gouvernementales, des membres de la presse, des retraités, des fonctionnaires, des prestataires de services agréés et des stagiaires non rémunérés**

5. Un centre de contrôle et d'accréditation a été installé dans une tente située à l'entrée de la 47<sup>e</sup> Rue près de la pelouse nord. Les représentants des organisations non gouvernementales, les membres de la presse, les prestataires de services agréés et les stagiaires entreront par le passage pour piétons de la 46<sup>e</sup> Rue et seront dirigés vers l'entrée de la 47<sup>e</sup> Rue où ils obtiendront leur accréditation, si besoin est, et passeront les contrôles de sécurité. Ils utiliseront la passerelle spéciale située près du globe (cadeau de l'Italie) pour pénétrer dans le bâtiment de l'Assemblée générale depuis l'esplanade des visiteurs, par les portes offertes par le Canada (côté est).

6. En vertu des dispositions régissant leur accès au Siège, les représentants des organisations non gouvernementales ne pourront emprunter que l'entrée située sur la 1<sup>re</sup> Avenue à la hauteur de la 47<sup>e</sup> Rue où ils devront subir un contrôle de sécurité. Ceux qui ne sont pas encore accrédités devront accomplir les formalités nécessaires à l'accréditation et subir un contrôle de sécurité au centre situé près de la pelouse nord. Les représentants d'organisations non gouvernementales qui détiennent une carte d'identité ONU valide et une carte d'invitation spécifique pour chaque réunion pourront accéder au quatrième balcon de la salle de l'Assemblée générale où un nombre limité de sièges leur sera réservé.

7. Les membres de la presse qui ne sont pas encore accrédités devront accomplir les formalités nécessaires à l'accréditation et subir un contrôle de sécurité au centre situé près de la pelouse nord, où leur matériel sera contrôlé au magnétomètre et radiographié. Étant donné que la 1<sup>re</sup> Avenue sera fermée, la contre-allée sera réservée aux véhicules et aux personnels affectés aux communications par satellite.

8. Les fonctionnaires et les retraités qui traverseront la 1<sup>re</sup> Avenue par le passage pour piétons de la 46<sup>e</sup> Rue seront dirigés vers l'entrée des visiteurs de la 46<sup>e</sup> Rue. Les fonctionnaires pénétreront dans le bâtiment de l'Assemblée générale depuis l'esplanade des visiteurs par les portes offertes par le Canada (côté ouest).

#### **Zones d'accès réservé**

9. Pendant la durée du débat général, le 2<sup>e</sup> étage du bâtiment de l'Assemblée générale et du bâtiment des conférences sera uniquement accessible aux personnes munies d'une carte d'identité ONU et de cartes spéciales chromocodées, délivrées, conformément aux procédures établies, pour la durée du débat général. Les salons

consacrés aux rencontres bilatérales sont situés aux deuxième et troisième balcons du bâtiment de l'Assemblée générale et dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale. L'accès à ces zones sera réservé aux membres des délégations et aux fonctionnaires appelés à s'y rendre pour des raisons de service et munis des documents d'identité ONU requis.

10. Pendant le débat général, les fonctionnaires munis d'une carte d'accès spéciale pourront se rendre au salon nord situé au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment des conférences lorsqu'ils seront appelés à le faire pour des raisons de service. Le salon sud sera utilisé pendant cette période pour des entretiens informels des délégations avec la presse. Pour cette raison, l'accès au salon sud est réservé aux membres accrédités de la presse et aux membres de délégations invités à participer à des entretiens.

11. Dans la mesure des places disponibles, les fonctionnaires, les retraités, les stagiaires et les membres des organisations non gouvernementales auront accès, sur présentation de leur carte d'identité ONU, aux galeries de la salle de l'Assemblée générale. Il se peut cependant que des dispositions particulières soient appliquées certains jours.

### **Fermeture de la 1<sup>re</sup> Avenue**

12. La 1<sup>re</sup> Avenue sera probablement fermée à la circulation automobile à la hauteur des bâtiments du Siège, de la 42<sup>e</sup> à la 46<sup>e</sup> Rue, du lundi 18 septembre au vendredi 29 septembre. Les membres des délégations et les fonctionnaires seront autorisés, sur présentation d'une carte d'identité ONU valide, à traverser la 1<sup>re</sup> Avenue à la hauteur de la 42<sup>e</sup>, de la 46<sup>e</sup> et de la 49<sup>e</sup> Rue. Le point de passage autorisé des véhicules, à la 46<sup>e</sup> Rue, sera probablement très encombré. Un point de contrôle des véhicules sera établi sur la 2<sup>e</sup> Avenue à la hauteur de la 46<sup>e</sup> Rue. Il est conseillé de prévoir un laps de temps supplémentaire pour franchir ce point de contrôle.

13. Les points de passage réservés aux piétons à la 42<sup>e</sup> et à la 46<sup>e</sup> Rue seront fermés à divers moments de la journée lors de l'arrivée et du départ des cortèges officiels. On ne pourra alors accéder aux bâtiments de l'ONU que par la 49<sup>e</sup> Rue et par le point de contrôle situé à l'angle sud-est de la 48<sup>e</sup> Rue.

14. Les fonctionnaires et les prestataires de services agréés qui auraient du mal à pénétrer dans les locaux du Siège devront s'adresser aux agents du Service de sécurité de l'ONU en faction aux points de passage. Ils pourront également obtenir de l'aide au Bureau d'information et de réception situé dans le hall du bâtiment DC1, à l'angle de la 44<sup>e</sup> Rue et de la 1<sup>re</sup> Avenue.

15. Le rond-point du Secrétariat sera fermé à la circulation automobile, à l'exception des cortèges officiels. On pourra accéder au garage par l'entrée de la 48<sup>e</sup> Rue, 24 heures sur 24, du lundi 18 septembre à 4 heures jusqu'à la fermeture des bureaux le vendredi 29 septembre 2006. Les véhicules pourront sortir du garage à la 42<sup>e</sup> Rue 24 heures sur 24 pendant cette période lorsque la 1<sup>re</sup> Avenue sera fermée à la circulation. Si la 1<sup>re</sup> Avenue est rouverte à la circulation automobile, ils pourront emprunter la rampe qui débouche sur le rond-point du Secrétariat et sortir sur la 1<sup>re</sup> Avenue à la hauteur de la 43<sup>e</sup> Rue.

**Autres voies d'accès**

16. Les véhicules autorisés pourront emprunter la 46<sup>e</sup> Rue, en direction de l'est, jusqu'à la 1<sup>re</sup> Avenue, puis la 48<sup>e</sup> Rue jusqu'au garage.

17. Le lundi 18 septembre 2006, il y aura une seule voie d'accès au garage. Les véhicules devront emprunter la 42<sup>e</sup> Rue, en direction de l'est, jusqu'à la 1<sup>re</sup> Avenue, tourner à gauche et s'engager dans la file la plus à l'est devant les bâtiments du Siège de l'ONU pour se diriger vers l'entrée du garage à la 48<sup>e</sup> Rue.

18. Les jours suivants, il sera possible d'emprunter les voies d'accès suivantes :

a) Les véhicules qui emprunteront la 2<sup>e</sup> Avenue en direction du sud se dirigeront vers la 45<sup>e</sup> Rue en restant dans la file de droite, tourneront à droite dans cette rue en direction de la 3<sup>e</sup> Avenue, tourneront une nouvelle fois à droite pour prendre la 46<sup>e</sup> Rue et resteront sur la file de gauche jusqu'au point de contrôle situé à l'angle nord-ouest de la 46<sup>e</sup> Rue et de la 2<sup>e</sup> Avenue. À partir de là, ils seront dirigés vers la voie d'accès automobile de la 46<sup>e</sup> Rue menant à l'entrée du garage située sur la 48<sup>e</sup> Rue;

b) Une autre voie d'accès a été prévue pour les moments où la 1<sup>re</sup> Avenue sera fermée à la circulation automobile : les véhicules pourront alors emprunter le FDR Drive, en direction du sud. À la sortie du FDR Drive, ils tourneront à droite sur la 49<sup>e</sup> Rue tout en restant sur la voie située le plus à gauche, ce qui leur permettra de se diriger vers le sud sur la 1<sup>re</sup> Avenue, en direction du point de contrôle situé à l'entrée du garage. Cette autre voie d'accès sera ouverte du mardi 19 septembre, à partir de 4 heures, jusqu'au vendredi 22 septembre; elle sera fermée les samedi 23 et dimanche 24 septembre et ouverte à nouveau du lundi 25 septembre jusqu'à la fermeture des bureaux le vendredi 29 septembre 2006. Il se pourrait toutefois que le FDR Drive soit fermé à différents moments de la journée pendant le débat général.

**Fermeture du garage**

19. Pour des raisons de sécurité, le garage sera fermé le dimanche 17 septembre à 20 heures et sera de nouveau ouvert aux véhicules autorisés le lundi 18 septembre à 4 heures. Tous les véhicules devront être retirés du garage au plus tard le dimanche 17 septembre à 20 heures et ne pourront plus y stationner jusqu'à sa réouverture. Les véhicules qui y demeureraient seront enlevés et entreposés aux frais de leur propriétaire.

**Possibilités de stationnement pendant la fermeture du garage**

20. À l'intention des fonctionnaires qui n'auront pas accès au garage de l'ONU à partir du dimanche 17 septembre à 20 heures, des places de stationnement ont été réservées pour les véhicules dûment identifiés de part et d'autre de la 1<sup>re</sup> Avenue, de la 51<sup>e</sup> à la 56<sup>e</sup> Rue, du dimanche 17 septembre à 20 heures au lundi 18 septembre 2006 à 8 heures. Une vignette spéciale délivrée par le Service d'administration du garage devra être placée sur le tableau de bord du véhicule de façon que les autorités du gouvernement hôte puissent en vérifier la validité.

**Fouille des véhicules**

21. Étant donné les restrictions imposées à la circulation, les fonctionnaires sont encouragés à utiliser les transports en commun du lundi 18 septembre au vendredi 29 septembre. Tous les véhicules entrant dans le garage pourront être fouillés, si bien qu'il faut s'attendre à des retards considérables. Pour accélérer les contrôles de sécurité, on est prié de ne conserver qu'un nombre d'objets limités dans le coffre de son véhicule.

**Restaurant, autres services de restauration et services de nature commerciale**

22. Il est prévu qu'un nombre très important de membres des services de sécurité, d'appui et autres accompagnant les chefs d'État et de gouvernement se trouveront au Siège et souhaiteront y utiliser les services de restauration. Ces services seront donc renforcés, dans la mesure du possible, de façon que tous puissent les utiliser. En outre, les heures d'ouverture de certains lieux où se restaurent habituellement les fonctionnaires seront modifiées. Les horaires suivants seront en vigueur pendant la semaine du lundi 18 septembre au vendredi 22 septembre, le samedi 23 septembre et la semaine du lundi 25 septembre au vendredi 29 septembre 2006 :

**Cafétéria (bâtiment du Secrétariat, rez-de-chaussée)**

Du lundi 18 septembre au vendredi 22 septembre	de 7 heures à 20 h 30
Samedi 16 septembre et samedi 23 septembre	de 9 heures à 15 heures
Du lundi 25 septembre au vendredi 29 septembre	de 7 heures à 20 h 30

**Restaurant du personnel (bâtiment du Secrétariat, 4<sup>e</sup> étage)**

Du lundi 18 septembre au vendredi 29 septembre	de midi à 15 heures
--	---------------------

**Café viennois (bâtiment des conférences, 1<sup>er</sup> sous-sol)**

Du lundi 18 septembre au vendredi 29 septembre	de 8 heures à 18 heures
--	-------------------------

**Club de l'UNCA**

Du lundi 18 septembre au vendredi 22 septembre	de 9 heures à 16 heures
--	-------------------------

**Cafétéria du bâtiment DC1 (3<sup>e</sup> étage)**

Du lundi 18 septembre au vendredi 29 septembre	de 8 heures à 18 heures
--	-------------------------

**Cafétéria de l'UNICEF (Maison de l'UNICEF, rez-de-chaussée)**

Du lundi 18 septembre au vendredi 29 septembre	de 8 h 30 à 16 h 30
--	---------------------

23. Le restaurant des délégués sera ouvert du lundi 18 septembre au vendredi 29 septembre de 11 h 30 à 14 h 30. Seules les personnes munies d'une carte d'identité ONU valide pour la soixante et unième session de l'Assemblée générale pourront entrer et se restaurer. Durant cette période, les réservations pour des réceptions ou des dîners privés ne seront acceptées que des missions permanentes, des missions d'observation et des organes de l'ONU. Il convient de noter aussi qu'entre le 18 septembre et le 22 septembre 2006, les personnes n'ayant pas obtenu au préalable une accréditation auprès de l'Organisation ne pourront être invitées à ces réceptions.